

Juin 2024

## **Charte - Engagement auprès des parties prenantes publiques**

### **Résumé**

Afin d'agir pour un futur durable, en ligne avec l'Accord de Paris, Air Liquide s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, à lutter contre le changement climatique, à contribuer à la transition énergétique, et enfin, à inclure la santé, les ressources humaines et la gouvernance dans ses objectifs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Le fait de s'engager auprès des décideurs publics permet de partager notre expérience et les actions que nous développons afin d'atteindre ces objectifs. Toutes les activités d'influence et de lobbying sont menées selon ces engagements.

Nous sommes convaincus que les acteurs privés apportent une expertise indispensable au débat public, à travers des analyses d'impact des décisions politiques, et le partage de leurs positions argumentées. Ceci est particulièrement utile lorsque ces décisions peuvent avoir des conséquences importantes sur les activités des parties prenantes, y compris sur leur capacité à atteindre leurs objectifs de décarbonation.

La représentation du groupe Air Liquide auprès des différentes parties prenantes, qu'il s'agisse d'institutions publiques, d'ONG, de la société civile, d'associations professionnelles ou de groupes de réflexion, est coordonnée par la Direction des Affaires Européennes et Internationales et ses représentants dans les différentes zones géographiques. Cette direction soutient la politique d'engagement d'Air Liquide, analyse les éventuels changements législatifs ou réglementaires en lien avec les experts du Groupe, répond aux consultations publiques, lorsque des débats complexes ou des travaux d'élaboration de nouvelles politiques le nécessitent.

Nos interactions avec les parties prenantes sont menées dans le plus strict respect des principes d'intégrité et de transparence, l'intégrité faisant référence à l'honnêteté et à l'impartialité, et la transparence désignant la sincérité et l'ouverture au dialogue. Par ailleurs, le groupe Air Liquide se conforme aux dispositions nationales ou supranationales relatives aux registres de transparence en rendant régulièrement compte de ses activités et actions de représentations d'intérêt aux autorités idoines.

Depuis décembre 2021, Air Liquide détaille et maintient à jour sur son site Internet, ses principes d'engagement, son organisation et ses règles d'éthique et de transparence en matière d'affaires publiques ainsi que ses principales actions pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

## Table des matières

<b>1. Principes et mise en place</b>	<b>3</b>
1.1. Principes d'engagement	3
1.2. Notre organisation	3
1.3. Éthique et transparence	4
<b>2. Notre contribution à la lutte contre le changement climatique</b>	<b>5</b>
2.1. Nos principales positions pour construire une société bas carbone	5
2.1.1. Une position en faveur de l'hydrogène renouvelable et bas carbone	5
2.1.2. La Capture, l'Utilisation et le Stockage du Carbone (CCUS)	7
2.1.3. L'électrification et l'accès à une électricité bas carbone	7
2.1.4. La tarification du carbone	8
2.2. Revue Climat des associations professionnelles.	9

## 1. Principes et mise en place

### 1.1. Principes d'engagement

Nous sommes convaincus que les acteurs privés apportent une expertise indispensable au débat public, à travers des analyses d'impact des décisions politiques, et le partage de leurs positions argumentées. Ceci est particulièrement utile lorsque ces décisions peuvent avoir des conséquences importantes sur les activités des parties prenantes, y compris sur leur capacité à atteindre leurs objectifs de décarbonation. Ainsi, notre objectif est d'attirer l'attention des décideurs publics de manière constructive, en présentant une analyse des impacts, des risques et des avantages éventuels pour l'ensemble de nos activités (fourniture de gaz spécialisés, d'équipements et de services à l'industrie, la santé et aux hautes technologies telles que l'électronique et le spatial).

Il est courant que tous les acteurs positionnés sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un même secteur, susceptibles d'être affectés par des changements législatifs ou réglementaires, contactent ou soient contactés par les décideurs publics afin de contribuer à la réflexion autour de réglementations plus efficaces. Au regard de l'urgence climatique, il est, en effet, essentiel de développer le cadre réglementaire le plus adéquat possible afin de mener à bien les initiatives en faveur de la transition énergétique lancées partout dans le monde. Ainsi, Air Liquide est de plus en plus sollicité pour participer à des discussions d'experts, notamment sur des sujets en rapport avec la transition énergétique, contribuant de ce fait au débat public. La représentation d'intérêts est un élément clé du dialogue éclairé et pluraliste sur lequel repose un système démocratique.

### 1.2. Notre organisation

La représentation du Groupe auprès des différentes parties prenantes, qu'il s'agisse d'institutions publiques, d'ONG, de la société civile, d'associations professionnelles ou de groupes de réflexion, est coordonnée par la Direction des Affaires Européennes et Internationales et ses représentants dans les différentes zones géographiques afin de soutenir notre politique d'engagement.

Le rôle de la Direction des Affaires Européennes et Internationales est, par exemple, d'analyser les changements des politiques publiques, de maintenir le bon équilibre entre les réponses à court et à long terme ainsi que la cohérence des messages entre le Groupe, les Branches d'Activités et les différentes zones géographiques.

Cette Direction répond également aux consultations publiques, lorsque des débats complexes ou des travaux d'élaboration de nouvelles politiques le nécessitent. Air Liquide a, par exemple, été invité par le gouvernement français à co-présider le Conseil National de l'Hydrogène dont la mission est de réunir un très large écosystème d'acteurs industriels et institutionnels afin de conseiller les ministres et les administrations en charge de la stratégie hydrogène.

Cette équipe est située à Paris, avec des relais dans les géographies clés où le groupe opère, et notamment à Bruxelles, pour interagir avec la Commission européenne, à Washington D.C. aux États-Unis, et en Asie (Tokyo, Pékin, Séoul, Singapour).

### 1.3. Éthique et transparence

En matière de sécurité et d'impact environnemental, notre ambition est de faire progresser les normes relatives aux gaz industriels ainsi que les réglementations liées à la transition énergétique dans les pays où nous opérons. A cette fin, dans ses relations avec les parties prenantes publiques, et comme précisé dans ses [Principes d'action](#), la politique d'Air Liquide est de s'assurer que ses activités sont menées avec les plus hauts standards éthiques détaillés dans son code de conduite et en totale conformité avec toutes les exigences légales applicables. Par exemple, en cas de collaboration avec des sociétés de conseil, Air Liquide effectue les vérifications nécessaires avant de confirmer tout engagement.

Nos interactions avec les parties prenantes sont menées dans le plus strict respect des principes d'intégrité et de transparence, l'intégrité faisant référence à l'honnêteté et à l'impartialité, et la transparence désignant la sincérité et l'ouverture au dialogue. Par ailleurs, le groupe Air Liquide se conforme aux dispositions nationales ou supranationales relatives aux registres de transparence en rendant régulièrement compte de ses activités et actions de représentations d'intérêt aux autorités idoines.

À titre d'illustration, l'Union européenne, la France ou les USA disposent d'un registre de transparence qui précise quels types d'intérêts sont représentés, au titre de quelle entreprise, ainsi que les ressources financières et humaines allouées à ces activités.

<b>Pays</b>	<b>Autorité en charge</b>	<b>Lien Web</b>
<b>France</b>	HATVP (High Authority for the Transparency of Public Life)	<a href="#">Air Liquide's page on the HATVP's website</a>
<b>European Union</b>	EU Transparency Register	<a href="#">Air Liquide's page on the EU Transparency Register</a>
<b>USA</b>	US Congress Lobbying Disclosure	<a href="#">Air Liquide's page on the US register</a>

## 2. Notre contribution à la lutte contre le changement climatique

Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire de prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique. En tant qu'entreprise responsable, le Groupe s'est engagé à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, en absolu, pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

En mars 2021, le Groupe a en effet présenté un ensemble d'engagements en termes de développement durable couvrant 3 priorités : Agir pour une société bas carbone, Agir pour la santé et Agir en confiance pour et avec nos parties prenantes. **En particulier, le Groupe s'est engagé à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, alignant ses objectifs avec les efforts menés au niveau international pour limiter le réchauffement climatique tel que défini par l'Accord de Paris dans le but de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels<sup>(1)</sup>.** En mars 2022, Air Liquide a annoncé son nouveau plan stratégique pour la période 2022-2025, **Advance**, liant ses objectifs financiers avec des objectifs extra-financiers, incluant ses actions de décarbonation.

Les éléments suivants décrivent et expliquent **les actions concrètes mises en œuvre par le Groupe pour faire entendre sa voix, s'engager auprès des acteurs publics et contribuer à une société bas carbone.**

### 2.1. Nos principales positions pour construire une société bas carbone

**Dans cette section, nous décrivons nos principales positions sur des problématiques liées à la transition énergétique ainsi que des exemples d'engagements auprès des décideurs publics dans les principales géographies où le groupe est implanté (Notamment : USA, EU, France, Corée, Japon, Singapour et Chine). Ces positions sont régulièrement revues pour confirmer leur alignement avec la stratégie du Groupe et les objectifs de l'accord de Paris dans le but de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.**

#### 2.1.1. Une position en faveur de l'hydrogène renouvelable et bas carbone

Au cours des 60 dernières années, Air Liquide a développé une solide expertise autour de la chaîne de valeur de l'hydrogène, de sa production, son transport jusqu'à son usage. En plus d'être un intrant dans les industries du raffinage et de la pétrochimie, l'hydrogène est également un vecteur énergétique pouvant adresser de nombreux défis liés au transport et au stockage de l'énergie; et pouvant décarboner de nombreux secteurs de l'économie dits "hard-to-abate", comme la mobilité lourde, les industries chimiques et la métallurgie, où il reste difficile de réduire les émissions de carbone. L'hydrogène peut également supporter l'intégration de l'intermittence des énergies renouvelables dans le système électrique puisqu'étant une des rares options permettant le stockage de l'énergie.

**Air Liquide supporte les politiques publiques encourageant et accélérant le développement de l'hydrogène renouvelable et bas carbone pour pouvoir contribuer à la transition énergétique :**

- **L'hydrogène renouvelable étant produit par électrolyse de l'eau grâce à de l'électricité provenant de sources renouvelables ou produit par vapo-reformage du biogaz.**
- **L'hydrogène bas carbone étant produit par électrolyse de l'eau grâce à de l'électricité bas carbone (ex: nucléaire) ou par vaporeformage du gaz naturel avec capture ou utilisation du carbone (CCUS).**

---

<sup>1</sup>Sous réserve de cadres politiques et réglementaires favorables à long terme, de la disponibilité de nouvelles infrastructures énergétiques à faibles émissions de carbone et de la mise en place d'un prix adéquat sur le CO<sub>2</sub>.

## Nos contributions en 2023 pour la mise en place d'un cadre favorable à l'hydrogène bas carbone et renouvelable :

- **Dans l'U.E.**, en ce qui concerne le paquet "Fit for 55, Air Liquide a soutenu en 2023 les principales mesures suivantes lors de la finalisation de plusieurs textes européens (RED3, FuelEU Maritime, RefuelEU Aviation, AFIR) :
  1. Hydrogène bas carbone et renouvelable : Il est nécessaire d'encourager l'hydrogène bas carbone en même temps que l'hydrogène renouvelable, et de lever les obstacles réglementaires pour réduire les coûts et optimiser les réductions des émissions de carbone afin d'assurer une transition rapide.
  2. Concernant les usages :
    - Dans le secteur industriel : il est important de distinguer les principales applications industrielles de l'hydrogène, pour lesquelles un marché privé existe déjà, afin d'adapter le cadre réglementaire et de déclencher l'adoption par le marché de nouveaux usages.
    - Les usages de l'hydrogène dans la mobilité doivent également être favorisés ainsi que le développement d'infrastructures de distribution dans le secteur des transports pour préparer la transition des usagers vers une mobilité zéro émission. La mise en œuvre rapide dans les États membres de la directive sur les infrastructures pour carburants alternatifs (AFIR) est primordiale à cet égard.
  3. Les garanties d'origine : Un système dédié à l'hydrogène s'appuyant sur le projet européen CertifHy, permettrait d'encourager l'évolution vers une production d'hydrogène neutre en carbone et donnant une valeur marchande appropriée.
  4. Parallèlement à un cadre juridique adéquat, l'UE doit continuer à soutenir financièrement des projets à grande échelle de production et d'utilisation de l'hydrogène pour faciliter leurs déploiements et l'adoption de l'hydrogène à grande échelle afin de contribuer à décarboner les utilisations en aval. En effet, les technologies émergentes doivent changer d'échelle pour atteindre leur plein potentiel. Le soutien public est nécessaire au début de cette courbe d'accélération. Il est nécessaire que les différents canaux de financement existants : CEF (Connecting Europe Facility), Horizon Europe, le Fonds d'Innovation ETS (Emissions Trading System), les IPCEI (Important Projects of Common European Interest), le Clean H2 PPP (Public Private Partnership, etc.) puissent être utilisés et combinés pour financer l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène.
- **Aux Etats-Unis**, Air Liquide a contribué au développement et à la mise en œuvre des crédits d'impôt pour la production d'hydrogène (45V) dans le cadre de la loi sur la Réduction de l'Inflation (IRA) en soutenant l'idée selon laquelle la production d'hydrogène doit être subventionnée en fonction de son empreinte carbone réelle, quelque soit la technologie de production. Air Liquide est également partenaire de 6 des 7 pôles hydrogène (Clean Hydrogen Hubs) annoncés par le Département américain de l'Énergie en octobre 2023 dans le cadre de l'Infrastructure Investment and Jobs Act.
- En **Corée du Sud**, Air Liquide a collaboré avec H2KOREA pour plaider en faveur de la nécessité de reconnaître l'hydrogène coproduit avec du CO dans le cadre du New Clean Hydrogen Certification Scheme (CHCS) et de le classer en fonction de son empreinte carbone suivant une analyse de cycle de vie.
- Au **Japon**, Air Liquide a défendu auprès du METI ou via JH2A la nécessité d'établir un cadre cohérent pour la classification de l'hydrogène ainsi qu'un programme de soutien à la fois sur l'offre et la demande en hydrogène.

### 2.1.2. La Capture, l'Utilisation et le Stockage du Carbone (CCUS)

Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) sont des outils importants pour réduire les émissions rapidement afin de rester sur la trajectoire de 1,5°C, comme le soulignent l'IEA et l'IRENA<sup>(2)</sup> et sont un moyen essentiel de réduction des émissions dans les secteurs dits "hard-to-abate", comme dans les industries du ciment et de la chimie<sup>(3)</sup>. En 2023, nous avons observé une accélération de la prise en compte du rôle du CCUS dans les politiques publiques par de nombreux gouvernements.

En accord avec cette approche, **Air Liquide soutient les politiques publiques encourageant le développement du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone (CCUS). L'usage de ces technologies doit être priorisé pour les secteurs où les méthodes alternatives de décarbonation ne sont pas disponibles commercialement ou techniquement ("hard-to-abate"). Le CCUS ne doit néanmoins pas retarder le développement des énergies renouvelables.**

Pour ce faire, Air Liquide soutient les actions des gouvernements sur les axes suivants :

- Mettre en place un cadre législatif efficace, ouvert et transparent sur le stockage du carbone pour permettre aux émetteurs de CO<sub>2</sub> de se décarboner rapidement.
- La reconnaissance des programmes de contrats de différence carbone (CCfD) comme un élément important pour déclencher des réductions d'émissions dans l'industrie. Les CCfD doivent être compatibles avec d'autres programmes de financement et les autres cadres réglementaires tels que le Fonds Européen pour l'Innovation en Europe.
- Le développement de réseaux publics d'infrastructures CO<sub>2</sub> dans les bassins industriels.
- La mise en place de normes et règles communes pour faciliter les projets transfrontaliers de CCUS.

#### **Nos contributions en 2023 pour l'accompagnement du déploiement des solutions de CCUS :**

- **Dans l'UE**, Air Liquide a salué le Net-Zero-Industry-Act comme étant un signal politique fort en faveur du développement des technologies de CCUS en Europe grâce à l'intégration d'un objectif de séquestration du CO<sub>2</sub> et à la reconnaissance du CCS comme technologie stratégique.
- **Aux Etats-Unis**, Air Liquide soutenu les deux principaux instruments législatifs américains (Infrastructure Investment and Jobs Act - IIJA et Inflation Reduction Act - IRA) qui prévoient un soutien public aux projets CCUS :
  - L'IIJA fournit des subventions et de nouveaux mécanismes de financement (émission d'obligations pour le secteur privé) pour les projets CCUS.
  - L'IRA offre des crédits d'impôt (Opex ou Capex) pour les projets éligibles au CCUS par exemple avec la section 45Q pour le crédit d'impôt à la production
- **A Singapour**, Air Liquide a répondu aux demandes d'EDB/MTI de partager son expérience sur les projets de CCS nécessitant une collaboration régionale pour établir des projets de CCS à grande échelle en Asie du Sud-Est.

### 2.1.3. L'électrification et l'accès à une électricité bas carbone

En tant qu'entreprise énérgo-intensive, l'approvisionnement en électricité bas carbone et renouvelable est essentiel pour Air Liquide afin de décarboner ses activités. En raison de cette consommation énergétique importante, **des industries comme la production de gaz de l'air et de l'hydrogène nécessitent une**

<sup>2</sup> IEA : *Net Zero by 2050 and CCUS in Clean Energy Transitions Reports* and IRENA: *World Energy Transitions Outlook 2023 : 1.5°C Pathway*

<sup>3</sup> IPCC : *CLIMATE CHANGE 2023 Synthesis Report - Summary for Policymakers*

**approche spécifique offrant une visibilité à long terme en prix et en volume de l'électricité.** Le positionnement d'Air Liquide vis-à-vis des décideurs politiques rappelle ce besoin et ces spécificités.

Au-delà du rôle de l'électricité pour alimenter ses unités de production, **Air Liquide considère que l'électrification des usages est clé pour réussir la transition énergétique.** Air Liquide soutient les politiques facilitant l'électrification des usages en utilisant une électricité bas carbone. En général, ces politiques doivent s'articuler autour d'une combinaison d'objectifs et d'incitations ambitieux. Lorsque l'électrification directe n'est pas possible, l'hydrogène renouvelable ou bas carbone peut jouer un rôle complémentaire.

#### **Nos contributions en 2023 pour soutenir l'électrification et l'accès à l'électricité bas carbone :**

- **Dans l'UE**, Air Liquide salue les mesures prises dans le cadre du Net Zero Industrial Act pour accélérer les processus administratifs lors du déploiement des énergies renouvelables, et encourage une révision du marché de l'électricité (Electricity Market Design) qui favorise l'accès avec une visibilité à long terme à une électricité compétitive et bas carbone et qui tienne compte des industries énérgo-intensives.
- **Aux Etats-Unis**, Air Liquide a soutenu les deux principaux instruments législatifs américains (Infrastructure Investment and Jobs Act - IIJA et Inflation Reduction Act - IRA) qui apportent un soutien public au développement des énergies renouvelables (IIJA/IRA)

#### **2.1.4. La tarification du carbone**

**L'établissement d'un prix adéquat sur les émissions de CO<sub>2</sub> est nécessaire pour atteindre le zéro émission nette.** Sans signal politique fort dans cette direction, les usages à base d'énergies fossiles restent en général moins chers que les initiatives bas carbone: cela retarde les avancées de la transition énergétique. Une telle politique tarifaire, quelle qu'en soit la forme (taxe, cap-and-trade, système mixte) doit être ambitieuse, progressive, soutenue par des mécanismes d'accompagnement et couvrir la plus grande partie possible de nos économies afin de garantir des conditions de concurrence équitables, envoyer des signaux stables et prévisibles pour les investisseurs. Nous plaçons également en faveur de cadres internationaux permettant une cohérence entre les différentes réglementations.

De plus, la mise en place de mandats ou d'objectifs pour stimuler la demande en biens bas carbone (ex : définition d'objectifs de production de béton, d'acier, d'aluminium,...à faible teneur en carbone) est également une approche à privilégier pour encourager la transition vers une économie décarbonée. Celle-ci doit offrir une visibilité et une planification suffisantes pour permettre aux industriels de s'adapter et d'innover en conséquence.

#### **Nos contributions en 2023 pour le soutien de la tarification du carbone :**

- **Dans l'UE**, il est primordial que des outils tels que le CBAM ou l'ETS garantissent des conditions de concurrence équitables à la fois entre la production nationale et les importations et, en ce qui concerne la production d'hydrogène au sein de l'UE, entre l'autoproduction et la production externalisée.
- **En Chine**, le Groupe a salué l'annonce de juillet 2023 soulignant la nécessité d'évoluer progressivement d'un double contrôle (quantité et intensité par PIB) de la consommation d'énergie à un double contrôle (quantité et intensité par PIB) des émissions de carbone.
- **À Singapour**, Air Liquide a plaidé auprès d'EDB le besoin d'augmenter la taxe carbone associée avec un soutien financier renforcé afin de rendre les projets CCUS à Singapour économiquement viables.



- **Au Japon**, Air Liquide a salué la trajectoire prise par le gouvernement avec la loi de promotion GX visant à fixer un prix sur les émissions de carbone et à financer également des obligations “vertes”.

## 2.2. Revue Climat des associations professionnelles.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, Air Liquide est constamment confronté à des défis très différents (réglementaires, législatifs, financiers, etc.) qui peuvent être locaux ou mondiaux, et qui nécessitent un dialogue constant avec les parties prenantes institutionnelles, basé sur la confiance et la transparence. Par ailleurs, dans le cadre de nos engagements climatiques, nous participons à différents groupes de travail d'associations professionnelles.

**Nous demandons à toutes les associations professionnelles auxquelles nous adhérons de soutenir explicitement les objectifs de l'accord de Paris ou d'œuvrer pour atteindre un scénario “Net Zero by 2050” tel que défini par l'Agence Internationale de l'Énergie.** Nous précisons ci-dessous notre processus vis-à-vis de nos associations professionnelles pour vérifier leurs positions par rapport aux objectifs de l'accord de Paris et aux positions sur le climat soutenues par Air Liquide.

### *Nouvelle Adhésion à une association*

Avant de rejoindre une nouvelle association, chacune de nos entités doit vérifier la position de cette association vis-à-vis de ses objectifs de lutte contre le changement climatique. Nous demandons chaque année à l'ensemble de nos entités dans le monde de communiquer la liste de leurs associations professionnelles à notre Direction des Affaires Européennes et Internationales.

### *Revue annuelle des positions de nos principales associations : sélection et analyse*

Nous publions tous les ans une analyse de nos principales associations professionnelles actives dans nos principales géographies. Pour cette revue, nous avons sélectionné les associations en lien avec les thématiques les plus proches des activités d'Air Liquide en fonction de notre implication dans le travail de ces associations et de leur impact sur le débat public en lien avec les sujets de transition énergétique et du changement climatique. Cette revue sera progressivement étendue par la suite.

Notre analyse utilise plusieurs données (ex. : site web de l'association, publications ou prise de position publique...) pour confirmer le positionnement suivant :

1. Soutien explicite de l'association aux objectifs de l'accord de Paris ou soutien explicite au scénario “Net Zero by 2050” établi par l'Agence Internationale de l'Énergie
2. Alignement de l'association avec les principales positions soutenues par Air Liquide pour lutter contre le changement climatique telles que définies dans cette Charte.

### *Classement des associations en fonction de leurs positions sur le climat*

- Une association est considérée comme **alignée** lorsque celle-ci soutient publiquement les objectifs de l'accord de Paris et a pris des positions sur le climat en ligne avec celles suivies par Air Liquide.
- Une association est considérée comme **partiellement alignée** lorsque celle-ci ne prend pas de position explicite pour soutenir les objectifs de l'accord de Paris et que celle-ci est de façon générale alignée avec les positions sur le climat prises par Air Liquide à l'exception de points mineurs.
- Une association est considérée comme **non alignée** lorsque celle-ci a pris des positions sur le climat contraires aux objectifs de la conférence de Paris ou contraires à celles d'Air Liquide.

### *Processus en cas de non alignement ou d'alignement partiel*

Lorsqu'une association est considérée comme **alignée**, Air Liquide continuera à s'engager activement auprès de cette association et vérifiera de façon régulière son alignement sur les sujets climatiques.

Lorsqu'une association est considérée comme partiellement **alignée ou non alignée**, Air Liquide prendra contact avec cette association et demandera un soutien explicite aux objectifs de l'accord de Paris. Air Liquide contactera également cette association pour expliquer les positions prônées par Air Liquide sur le climat afin d'influencer la position de l'association. Lorsque la discussion avec une telle association ne provoque pas un changement satisfaisant de ses positions ou lorsque Air Liquide considère qu'une telle discussion n'a que très peu de chances de réussir, Air Liquide pourra considérer arrêter son adhésion à cette association.

Air Liquide rapportera sur son site internet ses actions en cas de non alignement ou d'alignement partiel avec les positions sur le climat de ses associations professionnelles, coalitions, alliances ou think tanks.